

Trop de pétrole !

Henri Prévot (Le Seuil)

Extraits du chapitre 9 :

L'Union européenne et la gouvernance mondiale : au-delà de Kyoto

**Avec un extrait du chapitre 5 sur les coûts
et un extrait du chapitre 7 sur le droit européen et les monopoles**

Un nouveau mode de gouvernance mondiale

Un défaut manifeste du protocole de Kyoto tel qu'il est aujourd'hui tient au fait que les pays qui se sont engagés à limiter leurs émissions sont responsables de moins de la moitié des émissions totales : cinq pays parmi ceux qui ne se sont pas engagés, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Mexique et le Brésil rejettent ensemble 44 % des émissions totales dues à l'énergie, part qui devrait croître mécaniquement du fait des taux de croissance observés chez les pays émergents. Tout le monde en est conscient. Si l'on estime que les principes sur lesquels repose ce protocole sont bons, les voies de progrès sont évidentes : il s'agit de convaincre ces pays de prendre des engagements sur leurs futures émissions. On voit les termes du débat : ces quotas devront-ils être fixés en fonction du PIB, de la population, de la situation des pays sur la courbe du progrès, du coût de la tonne de carbone évitée, coût moyen ou coût marginal.

Début de l'encadré

Par habitant, les Etats-Unis émettent 5,4 tonnes de carbone par an, le Japon, la Russie, l'Allemagne, le Royaume Uni entre 2,4 et 2,9, l'Union européenne en moyenne 2,3, la France 1,7, la Chine 0,7, le Brésil 0,5, l'Inde 0,26.

Par unité de PIB, *le classement est très différent*. La Russie est alors le plus gros émetteur de gaz carbonique avec un indice de 0,39¹, les Etats-Unis, la Chine et le Canada sont à égalité à 0,17 ; l'Union européenne en moyenne est à 0,1 alors que la France est à 0,07, la meilleure performance avec le Brésil.

Fin de l'encadré

Voilà donc de la matière pour les négociations et pour les économistes qui calculeront dans chaque cas l'effet sur notre pays, et aussi l'effet sur les autres pays pour essayer d'anticiper leur position de négociations. J'oubliais un autre critère possible : le total des émissions depuis le début de l'ère industrielle. Comment choisir entre ces critères ? Mais est-ce vraiment la bonne question ?

Lorsque l'on essaie, comme cela a été fait dans les chapitres précédents, de se figurer concrètement comment diminuer les émissions de gaz à effet de serre, il saute aux yeux que les engagements de ne pas dépasser un certain niveau d'émission sont très problématiques.

Même lorsque les technologies sont connues, les mesures les plus efficaces demandent quelques dizaines d'années avant de faire sentir pleinement leurs effets, même si parfois, cela demande moins de temps. Il faut près de dix ans entre le moment où est décidée la construction d'une centrale nucléaire et sa mise en exploitation, une trentaine d'années pour que le parc de production d'électricité soit bien adapté au profil de la consommation d'électricité, tout autant de temps pour construire un

¹ En kg de carbone par \$US 1995 parité de pouvoir d'achat ; ces valeurs sont tirées d'une étude réalisée par le ministère de l'industrie pour le groupe « facteur 4 ». Voir en annexe « bibliographie » l'adresse du site Internet qui fait état des travaux de ce groupe.

barrage. Il faut de dix à trente ans pour modifier l'agencement des villes, pour les équiper de réseaux de chaleur, pour établir de nouvelles lignes de chemin de fer ou de nouveaux canaux. Il faut encore quelques années pour mettre au point une technique efficace de production de biocarburants, puis dix ou vingt ans pour réaliser les investissements nécessaires. Il faut quelques décennies pour faire pousser un arbre. Les progrès dans la construction des immeubles ne se traduiront réellement dans les consommations d'énergie qu'au rythme des constructions nouvelles.

S'il faut dix, vingt ou trente ans pour sentir les effets des décisions prises aujourd'hui, à quoi cela rime-t-il de se donner des objectifs d'émissions dans les cinq ou dix ans à venir ? Le risque est d'orienter les efforts et les décisions vers des actions dont les effets se font sentir rapidement. Ce n'est pas un risque : c'est effectivement ce que l'on observe, malheureusement. Pourquoi aide-t-on avec autant d'enthousiasme une technique de production de biocarburant inefficace et coûteuse ? Car elle est opérationnelle rapidement. Pourquoi aide-t-on à grands frais la production d'électricité à partir de bois ou d'éoliennes ? Pour la même raison. Et tant pis si ces aides financent des équipements que l'on continuera d'exploiter alors qu'ils tireront très mal parti des possibilités de la biomasse. Et l'attention portée à ces mesures de courte portée est détournée de l'objectif à long terme, qui est, non pas de stabiliser nos émissions, mais de les diminuer de la moitié ou des deux tiers.

Ce qui est vrai au plan national est évidemment vrai au plan européen et au plan mondial. Il est navrant de constater la somme d'énergie, la quantité d'études, de rapports, de négociations consacrées à respecter les engagements de Kyoto qui, ne touchant qu'au court terme, *ne peuvent pas* répondre à l'ampleur des enjeux.

Des engagements sérieux doivent pouvoir être contrôlés dans le court terme. Comme les résultats des politiques sérieuses ne peuvent apparaître que dans le moyen et le long terme, les engagements ne peuvent pas apporter les résultats ; ils doivent donc porter sur les moyens, c'est-à-dire les politiques et les mesures.

Cette constatation remet en cause fondamentalement l'accord de Kyoto et indique que, pour être efficace, le « post-Kyoto » pourrait garder de cet accord la notion d'engagement et l'attention portée au cas des pays en développement (ce qui n'est pas peu) mais, quant aux modalités, ne lui ressemblerait en rien. Les conséquences sont lourdes : sans engagement sur les quantités, point de quota national, donc point de commerce de parties de quota national. Cela remettrait en cause tellement de négociations, tellement d'études et de réflexions que les tentatives ne manqueraient pas pour prouver que ce système de quotas nationaux négociables est le seul qui vaille.

Pourtant, la constatation de base est incontestable. Cela ne remet pas en cause le principe du « cap and trade », des quotas avec la possibilité de négocier des parties de quotas. Au chapitre 6, j'ai rappelé à quelles conditions un tel système peut fonctionner correctement : la contrainte d'émission doit être prévisible sur une durée correspondant au rythme d'investissement des entités soumises à la contrainte, il faut une bonne police et il faut, sinon une frontière, du moins une « membrane » qui sépare les entités soumises à la contrainte de celles qui n'y sont pas soumises. Le négoce de parties de quotas nationaux ne peut répondre ni à la première ni à la deuxième condition ; quant à la troisième elle serait remplie si *tous* les Etats étaient soumis à une contrainte, ce qui n'est pas pour de suite...

Une autre faiblesse structurelle des accords de Kyoto est de prétendre résumer, récapituler la lutte contre l'effet de serre en un chiffre, le taux de réduction des émissions, un chiffre issu d'une négociation multilatérale dont l'objet unique est la lutte contre l'effet de serre.

Or, lorsque l'on y réfléchit *concrètement*, il est patent que l'élaboration d'un programme de lutte contre l'effet de serre a des implications très fortes dans les domaines économiques, sociaux et politiques. Ce qui est vrai en France le sera tout autant en Chine, en Inde, au Brésil ou ailleurs. Ne faudra-t-il pas une implication politique extrêmement forte pour convaincre de ne pas consommer une ressource en charbon accessible ou pour s'obliger à ne la consommer qu'en consentant à d'importantes dépenses de captage et de stockage du gaz carbonique ? Je ne sais pas si les pays en développement

pourront limiter comme il faut leurs émissions sans décevoir l'espoir de centaines de millions de leurs citoyens d'avoir une voiture individuelle ; si tel est le cas, comment pourrait-on minimiser l'effort de persuasion que cela demandera ? Les gouvernements n'y parviendront que dans un contexte de coopération internationale très vivace, une coopération qui non seulement portera sur les techniques ou les méthodes permettant de diminuer les émissions mais encore sera beaucoup plus large et plus profonde.

Les enjeux sont très lourds. La France, comme je l'ai montré, devrait consentir 25 à 30 milliards d'euros de dépenses supplémentaires par an, ce qui, si l'on multiplie par 20, fait 500 ou 600 milliards d'euros par an rien que pour l'Inde ou pour la Chine. Ce n'est pas avec des conférences réunissant près de 200 pays, même s'ils se regroupent en 77, en « ombrelle » ou d'autres façons, négociant, comme on discute le prix des tapis, des quantités maximum d'émission dans les dix années à venir, sans possibilité de sanction crédible en cas de dépassement, que l'on sauvera notre planète et ce qui vit dessus.

Il faut une gouvernance mondiale. Ce sera le fait des pays qui émettent les plus grandes quantités de gaz carbonique : dix puissances économiques et politiques, en comptant pour un l'Union européenne, font 75 % des émissions mondiales. L'humanité ne sera sur le chemin de gagner sa bataille contre l'effet de serre que si ces dix puissances coopèrent, conscientes de leur intérêt commun et de celui de l'humanité. L'ouverture de la réunion du G8 à Gleneagles en juillet 2005 à cinq grands pays émergents (la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Mexique) est le signe d'une évolution en ce sens.

A Montréal, on a pu se féliciter qu'un accord ait été conclu pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto, mais à mon avis, ce n'est pas là qu'est le succès de cette conférence des Parties à la convention de Rio. Il est dans l'amorce d'une structure de coopération technique à laquelle participeront les Etats-Unis : il faut maintenant les prendre au mot.

Cette amorce se réfère explicitement à la convention de Rio, permettant ainsi à ceux qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto d'y participer. En effet, fonder la politique de lutte contre l'effet de serre sur une coopération entre pays sur les politiques et les mesures, ce sera tout simplement revenir à la convention de Rio et à la politique préparée par l'Union européenne avant la réunion de Kyoto. L'Union européenne aura d'autant plus à apporter à cette coopération que, bien loin de vouloir uniformiser l'action en son sein, elle aura respecté la diversité des options prises par les Etats qui la composent, additionnant les compétences des Danois sur les éoliennes, des Français sur le nucléaire, de la RATP sur le métro, des uns et des autres sur les tramways, des Français et des Allemands sur les biocarburants par thermolyse et synthèse, etc.

Sous l'égide d'un G10 ou d'un G12, cette coopération se diversifiera selon les secteurs ou selon les techniques. Il y a déjà le Forum génération IV pour mettre au point, non seulement la technique de production d'électricité nucléaire de quatrième génération, mais aussi la façon de préserver la sûreté de fonctionnement, les conditions de stockage et la prévention de la dissémination. Les Etats-Unis et l'Union européenne ont tenu une réunion « au Sommet » en juin 2006 où il fut question de « promouvoir une coopération stratégique sur l'énergie, le changement climatique et le développement durable ». Après les inévitables références aux vertus de la concurrence et du marché, la déclaration commune met l'accent sur les techniques efficaces et respectueuses de l'environnement et elle en cite plusieurs sans les hiérarchiser (l'hydrogène y côtoie les biocarburants, la séquestration du gaz carbonique et les techniques de production d'électricité qui n'émettent pas de gaz carbonique, expression un peu lourde pour ne pas employer le mot de « nucléaire » sans doute). Pour une plus grande efficacité, elle prévoit d'utiliser autant que possible des « instruments de marché ». Il est décidé de créer un groupe de travail de haut niveau entre l'Union européenne et les Etats-Unis, dans la suite de la réunion de Gleneagles et pour atteindre les objectifs de la convention de l'ONU sur le changement climatique.

Voici une modalité de coopération technique : extraits du chapitre III : le coût d'un programme français de division par trois de ses émissions
Une autre façon de diminuer les émissions en dépensant beaucoup moins

Ce chapitre et le chapitre précédent ont montré comment éviter l'émission de 100 millions de tonnes de carbone (MtC) par an, par rapport à ce que donnerait une évolution tendancielle, avec une dépense qui augmente progressivement pour atteindre 25 à 30 milliards d'euros (G€) par an (valeur 2006) dans trente ans : 1 G€ la première année puis un de plus chaque année, pour simplifier. Or, avec 3 G€ il serait possible de donner à un pays qui aurait du mal à la financer une tranche EPR de 1,6 GW qui, en remplaçant une centrale au charbon, éviterait l'émission de 3 MtC/an². Les Français, au lieu de consentir à dépenser davantage pour payer du biocarburant, réaliser des économies d'énergie, etc., pourraient donc faire cadeau à un autre pays, chaque année, de centrales nucléaires pour un montant équivalent au coût de ce programme de diminution de leurs émissions : une dans les deux premières années, puis une la troisième année, en tout 150 tranches en trente ans puis 10 tranches nucléaires par an, soit, au bout de quarante ans 250 tranches qui permettraient d'éviter alors 750 MtC par an au lieu de 100 MtC, soit sept fois plus. Comme le transport et la distribution de l'électricité coûtent aussi cher que sa production, si les Français payaient aussi le transport et la distribution d'électricité, le rapport ne serait pas de 1 à 7 mais de 1 à 3 ou 4.

Ce genre de calcul donne le vertige. D'un côté je veux montrer qu'il est possible de diminuer les émissions françaises avec des dépenses modérées et l'on me dira que j'ai visé trop « court », de l'autre, on voit qu'il est possible d'obtenir le même résultat, en tonnes de carbone évitées, pour *beaucoup moins cher*. Mais nous ne bénéficierions pas des effets externes de notre action, notamment la sécurité d'approvisionnement en énergie et, surtout, rien ne prouverait que notre effort se traduirait par une diminution *effective* des émissions totales.

Cette indispensable coopération technique ne sera pas suffisante : ce serait se leurrer que d'imaginer que le progrès technique pourrait faire émerger de nouvelles sources d'énergie moins chères que le gaz, le pétrole et le charbon. Ces énergies fossiles seront toujours les plus faciles à utiliser mais, pour ne pas charger l'atmosphère, il ne faudra pas en consommer plus de 2 milliards de tonnes par an, ce qui nous en laissera pour plus de 1000 ans. Cela démontre, une nouvelle fois, que la régulation doit être politique.

Les « instruments de marché », c'est-à-dire la technique des quotas assortie de possibilités de vendre des parties de quotas (« cap and trade »), peut être employée avec succès sous réserve que soient réunies les conditions de prévisibilité, de bonne police et de protection contre la concurrence inéquitable. Les Etats pourraient organiser de tels marchés entre les entreprises qui relèvent de leur juridiction, comme le marché de certificats d'utilisation de bioénergie³. Dans un cadre dressé par la gouvernance mondiale, un marché pourrait être créé entre toutes les entreprises d'un même secteur professionnel comme la chimie, la sidérurgie, la construction des véhicules. Le secteur professionnel prendrait un engagement et assurerait lui-même la police, sous le contrôle des Etats à moins que les Etats ne leur imposent une même obligation. Ceux-ci veilleraient à ce que l'effort demandé dans les différents secteurs ne soit pas trop inégalement réparti et, surtout, organiseraient en tant que de besoin la protection de ces secteurs contre des concurrences inéquitables. La lutte contre l'effet de serre ne peut réussir que si elle est liée de façon très étroite à la politique commerciale. Il vaut mieux dire que la lutte contre l'effet de serre ne peut être gagnée que si l'OMC en est partie prenante, si l'OMC s'en fait le bras armé. Comment en douter dès lors que l'on prend conscience des milliers de milliards de dollars charriés par le commerce international ? Comment des « permis d'émettre » ou autres

² 1,6 GW produit 12 TWh électrique par an ; pour cela, il faut 30 TWh thermiques, soit 3 Mt de charbon.

³ Une extension du marché des certificats d'incorporation de biocarburant, dont la création est évoquée au chapitre 6.

« certificats » dont la valeur ne peut être que spéculative et n'est garantie sur aucune police, pourraient-ils avoir une influence significative sur les procédés de production, les marchés de consommation et les flux d'échanges ?

C'est donc sur des bases radicalement différentes de celles qui ont servi de fondement au protocole de Kyoto que peut se bâtir, à mon avis, une gouvernance mondiale assurée par les principaux pays utilisateurs d'énergie fossile. Y parviendront-ils ? Rien n'est moins sûr.

Le plus probable, malheureusement, est que l'on continue de s'inquiéter de l'épuisement des ressources fossiles, que les prix augmentent assez pour que soient trouvés et mis en exploitation de nouveaux gisements, pour que soient créées de nouvelles filières d'exploitation et d'utilisation du charbon pour produire de l'électricité ou des carburants. La température augmentera de plus en plus vite, les glaces de l'océan arctique se contracteront, le Gulf Stream continuera de se ralentir, les tempêtes et les ouragans se multiplieront, les journées de canicule seront plus nombreuses et plus intenses, la montée du niveau de la mer sera mesurable et ses effets se feront de plus en plus sentir. Dans une vingtaine d'années, tout cela sera encore supportable, sans doute, mais les changements seront assez marqués pour que les populations commencent à s'alarmer et fassent pression sur leurs responsables politiques. Les négociations post-Kyoto auront été menées sur le même mode que les accords de Kyoto, car cette méthode des contingents assortis d'un marché est très séduisante et il est évidemment plus facile de faire mine de s'entendre et de s'engager sur un seul chiffre par pays, les émissions de gaz carbonique, que sur une palette de politiques et mesures. L'expérience aura montré qu'il est impossible de faire respecter par les pays consommateurs les engagements qu'ils auront pris : on ne va tout de même pas envahir un pays pour l'empêcher de consommer des produits pétroliers ou des carburants faits à partir de charbon ! Car désormais, l'énergie fossile dominante n'est plus le pétrole mais le charbon.

Dans un encadré Quelques mots à propos des Etats-Unis

(...)

Il y aura bien eu quelques tentatives des pays consommateurs d'aller plus loin que des engagements de limitation des émissions. Quelques régions du monde, l'Union européenne, le Japon, quelques Etats des Etats-Unis notamment auront adopté des politiques qui ont eu pour effet de diminuer quelque peu la consommation d'énergie fossile. Mais d'autres pays en auront simplement profité pour consommer davantage de cette énergie fossile relativement bon marché. Et toutes les tentatives de coopération entre pays consommateurs auront plus ou moins échoué.

Une simple carte de géographie indiquant où se trouvent les ressources de charbon suffit à indiquer la politique à suivre désormais, si la régulation ne peut se faire à l'échelle mondiale ni sur le mode de Kyoto ni sur un mode coopératif, si une coopération entre les principaux pays consommateurs est également impuissante à amener la consommation sur une trajectoire qui la verrait réduite à 3 milliards de tonnes d'équivalent pétrole en une cinquantaine d'années – dans trente ans, le monde émettra 15 milliards de tonnes d'équivalent carbone par an. Les Etats-Unis détiennent 25 % du charbon mondial, la Russie 17%, la Chine et l'Inde détiennent ensemble un autre quart du charbon. Les autres pays riches en charbon sont l'Australie, l'Afrique du sud et, dans une moindre proportion, l'Allemagne et la Pologne. On dit souvent que le charbon est beaucoup mieux réparti, géographiquement, que le pétrole. C'est un euphémisme sans doute. Il se trouve à 70 % concentré dans quatre pays qui disposent des attributs de la puissance : les étendues de terres, la population et les armes, à quoi s'ajoutent, au moins pour les Etats-Unis, la richesse et, pour tous, la conscience légitime d'être une grande nation.

Avec le charbon, ces quatre nations disposeront d'une ressource désirée et redoutable. La régulation mondiale la plus simple, la voici donc : ces quatre pays décideront ensemble de ne consommer et de ne vendre de charbon qu'à la condition que le gaz carbonique issu de la combustion soit capté et stocké. Ils auront su associer à cette politique l'Australie et l'Afrique du Sud. Un G4+2, une politique

qui s'exprime en quelques mots seulement et que les menaces climatiques feront accepter volontiers de tous ceux qui en souffriront, quoi de plus simple ? Ajoutons que ces pays garderont pour eux la rente de rareté que leur politique aura créée. L'énergie sera chère car elle sera rare ; elle sera rare, non pas du fait de l'épuisement des ressources fossiles mais à la suite des décisions politiques prises par les pays détenteurs des ressources.

Retour sur la France et sur l'Union européenne Coopérer sur ce qui touche à l'essentiel

La lutte contre l'effet de serre oblige à rendre l'énergie fossile rare ; à tout prendre, pour ce qui nous concerne, plutôt que d'attendre qu'elle soit rendue rare par les pays qui la détiennent, mieux vaut qu'elle soit rendue rare par une décision française : la rente de rareté restera chez nous ! En tout cas, nul doute que nous serons mieux placés dans le concert des nations si nous n'avons pas besoin des ressources que les pays détenteurs, *pour le bien de l'humanité*, auront rendues rares.

Le contexte sera un contexte de crise, non pas une crise due aux éléments naturels, mais une crise créée et gérée par les Etats ; une crise où les Etats auront à la fois des intérêts partagés en ceci que beaucoup souffriront des effets du climat, et des intérêts divergents selon qu'ils détiennent ou non la ressource en charbon ou la compétence en matière de production d'électricité nucléaire, selon qu'ils seront, plus ou moins, autonomes en énergie.

Dans ce contexte, la France pourra être reconnue comme un acteur de la régulation mondiale de la production d'énergie nucléaire. Elle peut aussi se mettre à l'écart des tensions et des désordres si elle s'est organisée pour avoir fort peu besoin de ressources fossiles.

Mais ici, il faut revenir sur cette constatation que j'ai qualifiée de « dérangeante » à la fin du chapitre 3. Le programme de division par trois de nos émissions, une fois arrivé à terme, nous coûterait 30 milliards d'euros par an (valeur 2006) et permettrait d'économiser les émissions d'environ 100 millions de tonnes de carbone par an. J'ai montré que si ces dépenses étaient employées à construire des centrales nucléaires, 150 dans les trente premières années puis 10 par an pendant 10 ans par exemple, cela permettrait de diminuer les émissions sept fois plus - un peu moins en réalité car, à ce niveau de capacité nucléaire, toutes les centrales ne fonctionneront pas en base. Une politique européenne de l'énergie soucieuse de l'effet de serre ne se dessine-t-elle pas ici de façon aveuglante ? Pourquoi passer tant de temps, consacrer tant d'efforts et de discussions sur « un marché du CO2 », sur des objectifs de 21 % de production électrique avec de la biomasse, de l'hydraulique ou de l'éolien alors que, pour le bien du monde entier, et pour le nôtre, il serait possible non seulement d'éviter les émissions de 500 ou 600 millions de tonnes de carbone chaque année en *diminuant* nos dépenses de production d'électricité, mais encore d'augmenter dans les mêmes proportions notre autonomie énergétique, c'est-à-dire notre autonomie à l'égard de la Russie, riche détentrice et de gaz et de charbon, qui a déjà (merci M. Poutine) montré qu'elle savait et qu'elle saurait fermer des robinets de gaz !

En tous cas, même si chaque pays choisit indépendamment sa propre politique (j'ai montré que le droit européen leur en laisse la possibilité), les coopérations sont possibles ; elles sont nécessaires à notre avenir.

Extraits du chapitre 7 : Garder la maîtrise publique de la production d'électricité Le droit européen et les monopoles de service d'intérêt économique général

Article 86, alinéa 2, du traité instituant la communauté européenne (ex-article 90 du traité de Rome) :

« 2- Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général (...) sont soumises aux règles du présent traité, notamment aux règles de concurrence, dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie. Le développement des échanges ne doit pas être affecté dans une mesure contraire à l'intérêt de la Communauté ».

L'application de cet article a donné lieu à plusieurs cas de jurisprudence. Contre la Commission des communautés européennes, la Cour de justice de Luxembourg a, à plusieurs reprises, confirmé le droit qu'ont les Etats de prendre les mesures nécessaires pour que les entreprises chargées d'une mission d'intérêt économique général soient en mesure de l'assurer. Dans l'arrêt « Corbeau » (mai 1993), la Cour dit que l'Etat belge a le droit de maintenir un monopole postal si cela est nécessaire à l'accomplissement du service public. Cette jurisprudence a été confirmée peu après par l'arrêt « commune d'Almelo » (avril 1994) portant sur la distribution d'électricité. En juillet 2003, dans l'arrêt « Altmark », la Cour a confirmé que l'argent versé par un gouvernement à une compagnie pour compenser des obligations de service public (il s'agissait ici de transport collectif) ne représente pas une aide d'Etat, ce qui permet aux États membres de ne pas le notifier à la Commission européenne.

Une condition pour que la population accepte un programme de forte diminution des émissions de gaz carbonique d'origine fossile est qu'elle soit sûre qu'il n'est pas possible d'obtenir les mêmes résultats à un coût inférieur. Utiliser de l'électricité vendue au prix de revient de l'électricité nucléaire permet de fortement diminuer les émissions au moindre coût. Dans un marché concurrentiel de l'électricité, il n'est pas sûr que le prix de vente de l'électricité sera proche du meilleur coût de production (je suis même sûr du contraire...). Donc, pour que le service d'intérêt économique général qu'est la production d'électricité participe à la lutte contre l'effet de serre, les Etats ont le droit de maintenir un monopole de production de l'électricité. En tous cas la jurisprudence de la Cour de Luxembourg montre que cela se plaide.

L'Union européenne n'existera réellement que si les Etats qui le souhaitent peuvent coopérer sur des sujets qui touchent à l'essentiel, c'est à dire l'équilibre social, la sécurité publique, la défense, les affaires étrangères y compris leurs aspects technologiques et économiques. J'ai montré plus haut qu'en ces domaines, qui relèvent de la souveraineté des Etats, c'est-à-dire de la responsabilité qui leur est confiée par les voies de la démocratie, la coopération communautaire et les coopérations renforcées ne sont pas des procédures qui conviennent.

Le projet de traité constitutionnel comportait quelques articles⁴ sur la coopération en matière de défense et de sécurité commune, appelée « coopération structurée ». Il s'agit d'une coopération entre Etats qui se choisissent et fixent eux-mêmes les règles de leur coopération. Il n'y aurait pas grand-chose à changer à ces articles pour susciter et encadrer des coopérations dont le but serait de diviser par trois ou quatre les émissions de gaz carbonique tout en renforçant la sécurité énergétique : cela pourrait créer un cadre juridique pour les coopérations et pour une agence technologique et industrielle qui promeuve des grands projets et réunisse les conditions, non seulement techniques mais aussi commerciales et financières, nécessaires à leur réalisation, qui devraient pouvoir être différentes, en tant que de besoin, des règles communautaires. A mon avis, en effet, un marché libre et concurrentiel sur la base du droit communautaire, aussi bien régulé fût-il, *ne peut pas* répondre comme il faut à ces enjeux.

⁴ Articles I-41, III-310, III-311 ; voir en annexe.

A côté d'une agence pour l'armement et d'un corps d'armée commun, l'Europe a *autant* besoin d'un « Airbus » de l'électricité nucléaire pour la production de centrales nucléaires et la vente de prestations d'ingénierie à l'étranger ; mieux encore : ce sera un « EADS » de l'énergie⁵ qui, en réunissant une palette complète de compétences en la matière, permettra de nouer avec la Chine, l'Inde, les Etats-Unis et bien d'autres pays les coopérations industrielles et technologiques qui répondent au mieux à nos besoins et à nos capacités. Les projets de type « Eureka » sur les véhicules hybrides ou les biocarburants de nouvelle génération par exemple réuniraient efficacement les moyens de tous les pays européens intéressés. A l'intérieur de l'Union, une coopération structurée pour la gestion de monopoles de production d'électricité serait plus efficace et plus équitable que de laisser faire des oligopoles privés, au nom de la sacro sainte concurrence. C'est cette coopération, fixant le prix de l'électricité et celui du carburant pétrolier (pas nécessairement au même niveau dans tous les pays), qui créerait un vaste marché européen des véhicules hybrides, donnant à la construction automobile européenne une formidable base industrielle et commerciale – elle en aura besoin pour affronter la concurrence d'autres pays.

On peut ne pas être très optimiste sur la régulation mondiale. Il faut autre chose que le processus de Kyoto, pour les raisons que j'ai dites. Et comment obliger un Indien qui a froid à renoncer au charbon qu'il a sous les pieds au motif que, s'il le brûle, il réchauffera l'atmosphère ? Comment empêcher un Chinois qui a travaillé comme un forcené pour pouvoir remplacer sa bicyclette par une automobile de consommer le carburant liquide produit à partir du charbon que la Chine possède en abondance ?

Quelle que soit la forme que prendra cette régulation mondiale – et ce n'est pas l'objet de ce livre d'en débattre plus avant -, apprêtons-nous à voir la température augmenter chez nous de quelques degrés ; rendons-nous, le plus possible, indépendants de l'énergie fossile pour ne pas souffrir des politiques brutales que l'on peut prévoir pour le bien de l'humanité ; préparons-nous à des désordres entre les peuples qui trouveront leur prétexte dans le changement climatique et mettons-nous en position de pouvoir agir utilement pour les apaiser, proposons de multiples coopérations techniques et politiques pour freiner les émissions mondiales de gaz carbonique.

Ce pessimisme doit donc, je le pense, conduire à des actes très volontaires tant au niveau national qu'au niveau européen.

⁵ A condition que l'Etat conserve un contrôle sur l'origine des capitaux